

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.P.B
Société Anonyme
au capital de 411 000 euros
Siège social : 24 Impasse de la Sucrierie - ZA le Rapeti
80770 BEAUCHAMPS
351 837 265 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 AOUT 2026

L'an deux mille-vingt-six,
Le 25 Août 2026,
A 11 heures,

Les administrateurs de la société A.P.B se sont réunis en Conseil, 24 Impasse de la Sucrierie - ZA le Rapeti 80770 BEAUCHAMPS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Alain CAZÉ
Monsieur Jean-Marcel LECOMTE
Madame Céline CAZÉ, [REDACTED] PRANGERE

Assistent également à la réunion :

Monsieur Nicolas PASCHAL
Madame Aimie PASCHAL
Madame Stéphanie GREBONVAL

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Alain CAZÉ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Marcel LECOMTE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SG PN DA
SMU CP AL

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'administrateurs à titre provisoire en remplacement des administrateurs démissionnaires,
- Nomination provisoire d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- Questions diverses,

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNAIRES.

Monsieur Alain CAZÉ, Monsieur Jean-Marcel LECOMTE et Madame Céline CAZÉ, [REDACTED] PRANGERE informent le Conseil de leur démission de leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration de la Société, à effet du 31 août 2026, 23h59.

En conséquence et pour palier la carence à venir du Conseil d'Administration, ils demandent au Conseil de bien vouloir procéder à leur remplacement.

Le Conseil prend acte de ces démissions.

La candidature de Monsieur Nicolas PASCHAL, de Madame Aimie PASCHAL et de Madame Stéphanie GREBONVAL aux fonctions membre du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

En application de l'article 20 des statuts, le Conseil, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, à titre provisoire, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur Nicolas PASCHAL, né à [REDACTED] le [REDACTED] et demeurant à OUST MAREST (SOMME) – 85 Route de Paris, en remplacement de Monsieur Alain CAZE, à compter du 1^{er} septembre 2026, 00h00, et pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- [REDACTED] at [REDACTED] en remplacement de Monsieur Jean-Marcel LECOMTE à compter du 1^{er} septembre 2026, 00h00, et pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Madame Stéphanie VINCENT épouse GREBONVAL, née à [REDACTED] le [REDACTED] et demeurant [REDACTED] en remplacement de Madame Céline PRANGERE, à compter du 1^{er} septembre 2026, 00h00, et pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

JMB CP
SR
2
PN
H/E
la

La présente nomination sera soumise à ratification à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Monsieur Nicolas PASCHAL, Madame Aimie PASCHAL et Madame Stéphanie GREBONVAL déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

NOMINATION D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Monsieur Alain CAZÉ informe le Conseil de sa démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société, à effet du 31 août 2026, 23h59.

En conséquence et pour palier la carence à venir dans la Présidence du Conseil d'Administration, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission.

La candidature de Monsieur Nicolas PASCHAL aux fonctions Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Après en avoir délibéré, élit à l'unanimité, à titre provisoire, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur [REDACTED] et [REDACTED] en remplacement de Monsieur Alain CAZE, à compter du 1^{er} septembre 2026, 00h00, et pour une durée illimitée.

La présente nomination sera définitive à compter de la ratification de la nomination des membres du Conseil d'Administration par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Monsieur Nicolas PASCHAL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

En conséquence des décisions qui précèdent, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer une Assemblée Générale pour le 09 septembre 2026, à 09 h 00, au [REDACTED] à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification des nominations des membres du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

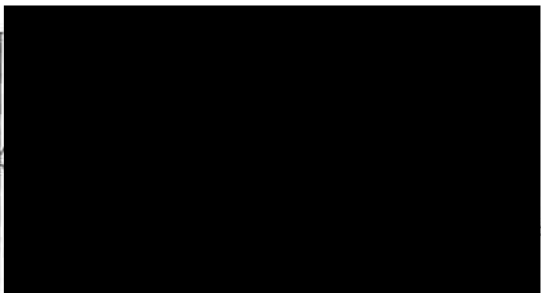
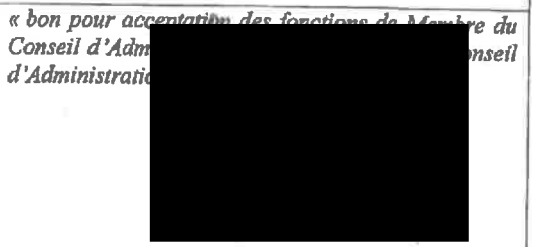
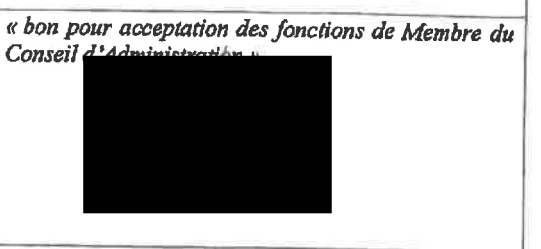
IML
CP
SG
PN³
PA
C.A.

POUVOIRS

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Monsieur Alain CAZE Président du Conseil d'Administration	
Monsieur Jean Marcel LECOMTE Membre du Conseil d'Administration	
Madame Céline PRANGERE Membre du Conseil d'Administration.	
Monsieur Nicolas PASCHAL	<i>« bon pour acceptation des fonctions de Membre du Conseil d'Administration »</i> 
Madame Aimie PASCHAL	<i>« bon pour acceptation des fonctions de Membre du Conseil d'Administration »</i> 
Madame Stéphanie GREBONVAL	<i>« bon pour acceptation des fonctions de Membre du Conseil d'Administration »</i> 